



## VEAUX D'EMBOUCHE

### Aide-mémoire pour effectuer vos déclarations

### À qui dois-je m'adresser?

#### Pour des DÉCLARATIONS, des QUESTIONS ou des CORRECTIONS

##### Appelez au 1 866 270-4319



- Déclaration d'entrée sur un site partagé ou qui ne vous appartient pas
- Données manquantes ou en anomalie à Agri-Traçabilité Québec (ATQ)
- Mise à jour de l'inventaire lors de l'abandon ou de l'arrêt de production
- Changement de propriété par témoignage sur un même site d'élevage (vente sans déplacement)

##### Assuré veaux d'embouche seulement :

- Déclaration de naissance (activation)
- Déclaration d'entrée et de sortie
- Déclaration de mortalité
- Remplacement d'étiquettes
- Correction : n° site, sexe, date de naissance
- Date de pose de l'identifiant

##### Assuré veaux d'embouche et bouvillons :

- Déclaration de mortalité
- Remplacement d'étiquettes

##### Appelez au 1 800 749-3646



- Assurabilité au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)
- Calcul du nombre de femelles reproductrices
- Calcul du nombre de kg de veau vendu
- Calcul du nombre de veaux d'embouche vendus
- Transfert de protection
- Fermeture de dossier (abandon ou arrêt de production)
- Raisons d'inadmissibilité à la FADQ
- Volume assurable et paiements à l'ASRA

##### Assuré veaux d'embouche et bouvillons :

- Déclaration de naissance (activation)
- Déclaration d'entrée et de sortie
- Déclaration de mortalité
- Remplacement d'étiquettes
- Correction : n° site, sexe
- Date de pose de l'identifiant

#### Pour des animaux manquants au bilan de production de la FADQ

- Assurez-vous d'avoir effectué toutes vos déclarations chez ATQ avant de communiquer avec votre conseiller de La Financière agricole.
- Assurez-vous également d'avoir en main votre inventaire ATQ
- À noter que votre bilan de production est disponible dans votre dossier client sur notre site Web.

### Quels poids seront utilisés par la FADQ?

#### Pour les animaux assurables à l'ASRA (conserver les preuves de commercialisation des animaux)

##### Intervenants reconnus – Poids réel

- Encans au Québec et hors Québec reconnus
- Abattoirs\* :
  - fédéraux
  - provinciaux
  - de proximité
- Abattoirs hors Québec reconnus
- Producteur assuré au produit Bouvillons et bovins d'abattage de l'ASRA (si celui-ci respecte les modalités du programme)
- Agents de pesées (Service de pesées supervisées offert par les encans du Québec ainsi que le Centre de développement du porc du Québec)
- Centre de développement du porc du Québec pour les animaux évalués et vendus après leur test de génétique (Station d'épreuve et Programme d'évaluation génétique – version supervisée)

Le poids réel est aussi utilisé lorsque la vente à un commerçant est suivie d'une entrée déclarée par un de ses acheteurs lorsque les événements ont lieu à l'intérieur de la période de sept jours calendrier traités par la FADQ.

##### Intervenants non reconnus – Poids estimé (limité à 450 livres)

- Commerçant ou à un autre producteur de veaux d'embouche
- Sortie hors Québec (acheteur inconnu, soit sans déclaration d'entrée sur son site à ATQ)
- Abattoirs ou encans au Québec ou hors Québec si non reconnus pour le poids

\*Abattage à forfait par des abattoirs fédéraux et provinciaux – le client doit détenir un permis de vente au détail pour vendre la viande au consommateur

### Quels animaux ne sont pas assurables à l'ASRA?

- Abattage à forfait par un abattoir de proximité
- Vente directe d'animaux vivants à un consommateur
- Consommation personnelle
- Animaux condamnés
- Animaux pesant moins de 450 livres à la vente
- Animaux sans date de naissance

# Quoi déclarer, à qui?

## En TOUT TEMPS À ATQ ou À la FADQ selon le cas

Dans un délai de sept jours suivant la pose des étiquettes ou l'événement pour un ASSURÉ VEAUX D'EMBOUCHE SEULEMENT

Dans un délai de 45 jours suivant l'événement ou lorsque l'animal atteint 700 livres pour un ASSURÉ VEAUX D'EMBOUCHE et BOUVILLONS. La FADQ transmet cette information à ATQ pour les clients en cause.


### Les informations ESSENTIELLES pour chaque événement déclaré :

- Numéro de client FADQ
- Numéro de producteur ATQ (si la déclaration est faite à ATQ)
- Numéro d'étiquette
- Numéro du site d'exploitation (site de déclaration)
- Production Veaux d'embouche (VEE) pour les déclarations à ATQ


## Entrée d'animaux

### NAISSANCES

#### ASSURÉ VEAUX D'EMBOUCHE SEULEMENT (ATQ)

-  Les informations essentielles
- Sexe
- Date de naissance réelle
- Catégorie (laitier ou boucherie)
- Date de pose de l'identifiant


#### ASSURÉ VEAUX D'EMBOUCHE ET BOUVILLONS (FADQ)\*

-  Les informations essentielles
- Sexe
- Date de naissance réelle
- Catégorie (laitier ou boucherie)
- Poids à la naissance
- Date de pose de l'identifiant

Les étiquettes doivent être posées dans un délai de sept jours suivant la naissance (cinq mois dans le cas d'un veau né au pâturage) ou avant la sortie de l'exploitation, selon la première éventualité.


### ACHATS et DÉPLACEMENTS DES ANIMAUX

#### ASSURÉ VEAUX D'EMBOUCHE SEULEMENT (ATQ)


-  Les informations essentielles
- Numéro du site ou le lieu de provenance
- Date d'entrée sur votre site pour chaque achat d'animaux ou déplacement au Québec ou hors Québec
- Date d'entrée ou de changement de propriété sur le site où vous poursuivez l'élevage
- Date d'entrée de tout déplacement sur un site partagé ou sur un site qui ne vous appartient pas
- Sexe et date de naissance pour les achats hors Québec

#### ASSURÉ VEAUX D'EMBOUCHE ET BOUVILLONS

##### ACHATS (FADQ)\*

-  Les informations essentielles
- Type d'achat
- Numéro du site ou le lieu de provenance
- Date d'achat des animaux
- Sexe
- Catégorie (laitier ou boucherie)
- Poids à l'achat
- Facture et bon de pesée


##### DÉPLACEMENTS DES ANIMAUX (ATQ)

-  Les informations essentielles
- Numéro du site actuel (entrée) et le lieu de provenance de l'animal
- Date d'entrée sur votre site pour chaque déplacement au Québec ou hors Québec
- Date d'entrée de tout déplacement sur un site partagé ou sur un site qui ne vous appartient pas


## Sortie d'animaux

### VENTE d'animaux

#### ASSURÉ VEAUX D'EMBOUCHE SEULEMENT (ATQ)

-  Les informations essentielles
- Date de vente ou de sortie
- Numéro du site de destination ou le lieu de destination

#### ASSURÉ VEAUX D'EMBOUCHE ET BOUVILLONS (FADQ)\*

-  Les informations essentielles
- Sexe et date de vente
- Numéro du site de destination ou le lieu de destination
- Catégorie (laitier ou boucherie)
- Type de sortie
- Facture et bon de pesée

### DÉCÈS d'animaux

#### ASSURÉ VEAUX D'EMBOUCHE (ATQ)

-  Les informations essentielles
- Date de décès

#### ASSURÉ VEAUX D'EMBOUCHE ET BOUVILLONS (ATQ et FADQ)\*

-  Les informations essentielles
- Date de décès

\*Utiliser le formulaire (TRAV) ou le formulaire électronique pour les entrées et les sorties d'animaux.

Ce document ne peut en aucun cas prévaloir sur les dispositions prévues au programme ou dans une politique de La Financière Agricole du Québec. Pour plus de détails, consultez le site Web de La Financière agricole.